

Arrêté N°: ..... 241367 ..... du 28 FEV. 2024

**OBJET :** Représentants de la collectivité et du personnel au sein de la  
**Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité  
et de Conditions de travail du Département de la Sarthe**

---

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 4),

Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'élection du Président du Conseil départemental le 1er juillet 2021,

Vu l'avis du Comité Technique du 26 avril 2022,

Vu la délibération en date du 20 mai 2022 portant sur le maintien du paritarisme au sein du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

Vu le procès-verbal des résultats des élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial répartissant les sièges entre les organisations syndicales et définissant la répartition des sièges au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

Vu la désignation des représentants du personnel titulaires et suppléants par les organisations syndicales,

Vu l'arrêté n° 21/8511 du 09 novembre 2021, portant désignation des représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail,

Vu l'arrêté 23/3685 du 19 avril 2023,

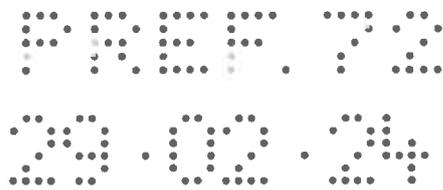
Vu le mail de Monsieur AGIN en date du 26 janvier 2024 indiquant sa démission de son mandat syndical,

Vu le mail du SCD 72 FSU désignant Monsieur GRONDIN comme représentant suppléant.

Considérant le départ de la collectivité de Monsieur Pierre-Emmanuel BUREAU, membre suppléant du collège.

ARRÊTE

**Article 1 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n°23/3685 du 19 avril 2023.



**Article 2** : Sont désignés pour siéger en tant que représentants de la collectivité au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

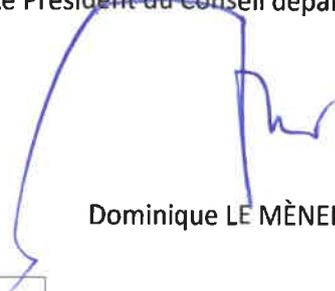
<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Mme Véronique CANTIN	M. Joël MÉTENIER
M. Régis VALLIENNE	Mme Catherine PAINEAU
Mme Martine CRNKOVIC	Mme Françoise LELONG
M. Olivier DUBOSC	M. Jean-Marie CHAMBIRON
M. Éric DUVAL	M. Franck SEROUL
Mme Claire BROUSSEAU	M. Yann PERRAS
M. Cédric LOISON	Mme Marie SAJOUS
Mme Nathalie PONTASSE	M. Bertrand SECHET

**Article 3** : Sont désignés, par les organisations syndicales, comme représentants du personnel au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Mme Anne DUTERTRE (CRPD/FA)	Mme Nelly GAUTIER (CRPD/FA)
M. Jean-Christophe LEGER (CRPD/FA)	Mme Claudine GODON (CRPD/FA)
Mme Sylvaine PICHER (CFDT)	Mme Sandra POUTEAU (CFDT)
Mme Magali HUBERT (CFDT)	Mme Emmanuelle CHABREYRIE (CFDT)
Mme Salima GUEDOUAR (CGT)	M. Mickaël COHIN (CGT)
M. Benoit FERRÉ (CGT)	Mme Nathalie BESNARD (CGT)
Mme Peggy BRIERE (SLD TER FSU72)	M. Fabrice GRONDIN (SLD TER FSU72)
M. Arnaud AVRAIN (SLD TER FSU72)	M. Romuald MONTECOT (SLD TER FSU72)

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr).

Le Président du Conseil départemental



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa publication ou notification le 01 MARS 2024  
et de sa réception en Préfecture le 29 FEV. 2024